

# DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°23-151

**SERVICE** : DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

**OBJET** : Mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction et l'extension de locaux de la déchetterie de Saint-Trivier-de-Courtes avec réemploi de matériaux

## LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

**VU** l'arrêté n° 20-46 du 16 décembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au Conseiller Délégué, Monsieur Michel LEMAIRE, dans les domaines de la Construction, des Travaux et du Patrimoine, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

**CONSIDERANT** la consultation lancée le 9 mai 2023 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction et l'extension de locaux de la déchetterie de Saint-Trivier-de-Courtes (01560) avec réemploi de matériaux ;

**CONSIDERANT** le rapport d'analyse des offres ;

**CONSIDERANT** l'offre du groupement d'entreprises ARCH ETHIK (mandataire, 71000 Mâcon) / ECONOMISTE CONSTRUCTION PATRIMOINE / A2 INGENIERIE / PROJELEC comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

**DECIDE**

**D'ATTRIBUER** le marché de maîtrise d'œuvre ayant trait à la reconstruction et à l'extension de locaux de la déchetterie de Saint-Trivier-de-Courtes (01560) avec réemploi de matériaux au groupement d'entreprises ARCH ETHIK (mandataire, 71000 Mâcon) / ECONOMISTE CONSTRUCTION PATRIMOINE / A2 INGENIERIE / PROJELEC pour un forfait provisoire de rémunération de 27 660 € HT et une enveloppe financière allouée aux travaux de 190 000 € HT (valeur mai 2023).

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 26 juillet 2023.

**Pour le Président et par délégation  
Le Conseiller Délégué,**



**Michel LEMAIRE**

Délégué à la Construction, aux Travaux et au Patrimoine

